

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 25 septembre 2013

Monsieur Johann Girard ouvre la séance et salue les membres du Conseil, la Municipalité, le public et les représentants de la presse.

La secrétaire procède à l'appel : 26 membres sont présents.

Excusés : Madame Pascale Portenier

Messieurs Willy Favre, Alexandre Maeder, Pierre-Yves Rochat

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 26 juin 2013 par courrier.

Le procès-verbal est mis en discussion :

- Madame Chantal Huber demande, en se référant à la page 83, point 2, paragraphe 5, chiffres 1 et 2, que les questions soient ajoutées au PV de la manière suivante :
 - Chiffre 1 : Madame Chantal Huber demande si les résidents ont été déduits du nombre d'habitants facturés à la Commune par l'entreprise Germanier Ecorecyclage SA et qu'en est-il de la récupération de ces montants indûment facturés.
 - Chiffre 2 : Madame Chantal Huber rappelle que la Commission de gestion avait demandé à la Municipalité de lui fournir un tableau récapitulatif depuis l'entrée en vigueur du contrat de 2004 mentionnant l'évolution des coûts relatifs au transport du personnel, à la gestion de l'infrastructure et aux taxes. La Municipalité a répondu que ces coûts font partie d'un forfait par habitant. Plus de précision sur ce forfait est nécessaire.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que complété et modifié.

Le Président demande que l'on se lève quand on prend la parole et de parler distinctement et fort afin que l'enregistrement soit audible. L'attention et le silence sont requis.

Le Président transmet à l'Assemblée deux communications :

1. Monsieur Lauris Loat quitte la Commune de Lavigny et en conséquence a présenté sa démission au sein du Conseil. Il le remercie pour son travail et son engagement. Il propose que Monsieur Loat prononce quelques mots.

Monsieur Lauris Loat rappelle que cela fait sept ans qu'il fait partie du Conseil et le remercie pour tout ce que cela lui a apporté. Il remercie également la Municipalité. Une agape est prévue en fin de séance.

2. Il y aura un tir cantonal à la carabine à 50m entre le 19 et 28 septembre 2014 à L'Isle. En cas d'intérêt, la documentation est à disposition.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis N°3/2013 relatif au projet de centre aquatique de la région Morges
2. Préavis N°6/2013 relatif au plan partiel d'affectation "La Chaumière".
3. Préavis N°7/2013 relatif à la réfection et à l'aménagement du carrefour et de la route de Saint-Livres.
4. Préavis N°8/2013 relatif au bassin amortisseur pour le ruisseau du Flumeau.
5. Election de deux Membres de la Commission des finances
6. Election de la Commission de gestion
7. Renseignement de la Municipalité,
8. Divers et propositions individuelles.

Le Président demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Monsieur Claude Philipona, Municipal, communique que la Municipalité retire le préavis N°7/2013 pour cause de modification au niveau cantonal sur le financement. Une nouvelle étude est en cours.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que modifié.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PREAVIS N°3/2013 RELATIF AU PROJET DE CENTRE AQUATIQUE DE LA REGION MORGES.

Monsieur Jacques Bocherens donne lecture du rapport.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Ingrid Ciampi est convaincue que c'est un très beau projet. Son souci n'est pas pour l'accord du crédit à fin d'acquérir des participations dans la SA mais pour le montant à engager par la suite. Les actions sont en proportion du capital investi ; dans le cadre de Lavigny, cela représente du 0,736 % du droit de vote. Le jour on l'on veut en sortir, il faudra revendre les actions, mais à qui ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, souligne que la question est pertinente. Il faut savoir que la Commune de Lavigny est représentée au niveau du comité de présentation politique. Nous sommes deux représentants par région ARCAM et nous représentons un des sièges à cette Commission. Concernant les actes constitutif, il y a une convention d'actionnaires qui règle toute la problématique des entrées et sorties de la SA et les actions ne seront pas vendues à n'importe qui. Ce qui permet de sortir en temps voulu et pour Lavigny les conséquences sont minimales. Il est beaucoup plus simple de "prendre le train" au départ et de participer à toute la phase d'élaboration du projet. Rentrer en cours de route, le billet d'entrée sera plus cher ; il y aura un système "d'agio" significatif.

- Monsieur Jacques Bocherens rappelle au Conseil que la Municipalité n'avait pas l'obligation de présenter un tel projet au vu du montant de départ.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, explique qu'effectivement au point de vue financier il n'y avait aucune obligation mais par rapport à la participation à une SA, oui.
Ne pas soumettre au Conseil comme l'ont fait certaines communes est un délit de démocratie dans le sens où l'on n'a pas offert à l'organe délibérant la possibilité de discuter du sujet.
- Monsieur Christian Jan trouve que c'est un projet régional digne d'intérêt. Il a le mérite d'être soutenu et pas "torpillé" dès le départ. Il serait dommage de ne pas "monter dans le train" dès le départ.
- Monsieur Laurent Zurflüh considère, en voyant l'exemple de la Vallée de Joux qui a réalisé leur centre sportif, que ce projet a rassemblé des villages/communes qui ne se parlaient pas, qui ont réussi à discuter et trouver une entente pour l'aboutissement de ce centre sportif qui est envié par la suisse romande, que dire non au projet d'un centre aquatique concernant la population de la plaine ne serait pas un bon signe.

La parole n'est pas demandée, le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis n°3/2013 relatif au projet de centre aquatique de la région de Morges ? »

Résultat du vote : 21 OUI 1 NON 3 ABSTENTIONS

2. PREAVIS N°6/2013 RELATIF AU PLAN PARTIEL D'AFFECTION DE "LA CHAUMIERE"

Monsieur Claude Philipona présente le préavis susmentionné.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Stéphane Schmidt relève que dans la présentation il est mentionné qu'il y a un chemin public et piétonnier qui va traverser la propriété. La question est : comment cela se fait-il que le chemin arrive sur une parcelle privée ?
- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, répond que concernant le PPA des conventions doivent être établies avec les propriétaires.

La parole n'est pas demandée.

La Commission ad hoc, qui devra rapporter pour le prochain Conseil, est composée de Monsieur Jörg Frischholz, Président, et Mesdames Chantal Huber, Georgeta Rossier, Messieurs Willy Favre, Stéphane Schmidt en tant que Membres.

3. PREAVIS N°8/2013 RELATIF AU BASSIN AMORTISSEUR POUR LE RUISSEAU DU FLUMEAU

Monsieur Gilles Sandoz présente le préavis susmentionné.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Pour la prochaine séance, rapportera la Commission des Finances et la Commission ad hoc composée de Monsieur Samuel Rossier, Président, et Mesdames Emmanuelle Giacometti, Olivia Weibel Bocherens Messieurs Christian Brocard, Denis Delapierre en tant que Membres.

4. ELECTION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président rappelle que suite à l'élection de Monsieur Norbert Buffat comme 2^{ème} vice-Président du Conseil et Monsieur Lauris Loat qui a démissionné pour cause de déménagement, il y a deux places à repourvoir au sein de la Commission des Finances.

- Monsieur Norbert Buffat propose Monsieur Laurent Zurflüh. Il accepte
- Monsieur Christian Jan propose Madame Martine Marguerat. Elle accepte

Résultat de la votation :	Bulletins délivrés	26		
	Bulletins rentrés	26		
	Bulletins valables	26	majorité absolue :	14
	Bulletins blancs	0		

Sont élus avec 25 voix Madame Martine Marguerat et Monsieur Laurent Zurflüh.

Le Président les remercie et félicite les deux nouveaux membres de la Commission des finances.

5. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION

Le Président propose de conserver la tradition qui consiste à ce que les deux plus anciens membres de la Commission soient sortants et que les suppléants passent membres.

Les membres sortants sont : Monsieur Rémy Châtelain et Madame Chantal Huber ainsi que Madame Martine Marguerat depuis sa nomination en tant que membre de la Commission des finances.

Restent candidats :	Pascale PORTENIER
	Alexandre MAEDER
	Hans-Jörg FRISCHHOLZ
	Denis DELAPIERRE

Le Président demande aux Membres du Conseil si l'un d'eux désire se proposer.

Monsieur Rémy Wulliens propose Monsieur Samuel Rossier en tant que membre suppléant de la Commission. Il accepte.

Monsieur Laurent Zurflüh propose Monsieur Agron Berisha en tant que membre suppléant de la Commission. Il accepte.

Le Président propose à Monsieur Rémy Châtelain de réintégrer la Commission. Il accepte.

Il n'y pas d'autres propositions.

Résultat de la votation :	Bulletins délivrés	26		
	Bulletins rentrés	26		
	Bulletins valables	26	majorité absolue :	14
	Bulletins blancs	0		

Madame Pascale Portenier, est élue avec	23 voix
Monsieur Alexandre Maeder, est élu avec	24 voix
Monsieur Hans-Jörg Frischholz, est élu avec	23 voix
Monsieur Rémy Châtelain, est élu avec	26 voix
Monsieur Denis Delapierre, est élu avec	25 voix
Monsieur Samuel Rossier, est élu avec	25 voix
Monsieur Agron Berisha, est élu avec	24 voix

Le Président félicite et remercie les Membres de la Commission de gestion ainsi que les suppléants.

2. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, informe que la route de Lavaux est réparée et que le drain est enlevé.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, communique concernant l'UAPE. Des mesures d'urgences ont été prises en fin d'année scolaire. La maman de jour qui accueillait le plus d'enfants dans la région a eu un problème de santé. Vingt et un enfants étaient accueillis, certains sont sortis dû à leur âge ou autre et il restait seize enfants pour lesquels il fallait trouver une solution. L'AGEMA a proposé d'ouvrir des places supplémentaires. Lavigny n'a pas les locaux adéquats. La buvette du "foot" n'est pas adaptée à la saison hivernale. Il faut changer la structure en respectant le même type de construction. Il n'y a pas de préavis déposé pour deux raisons :
 1. Il y avait urgence et il aurait fallu convoquer le Conseil en plein été.
 2. Il n'y a pas d'impact financier dans le sens que les nouveaux composants/portacabines sont loués au mois sur une période de quatre ans. D'un autre côté la location est réglée par l'association "Pomme-Cannelle" qui couvre l'entier des coûts de ce bâtiment. Quand il n'y aura plus l'utilité de cet objet dans quatre à cinq ans, soit quand l'Institution de Lavigny aura construit à un autre endroit, et plus grand, avec à disposition des locaux complémentaires qui auront été payés et amortis par la location. Entre temps, l'UAPE devait trouver une solution jusqu'aux vacances d'octobre et c'est pour cette raison que vous découvrez dans la Maison de commune des objets relatifs à une classe (dessins, jouets, jeux, autres).

- Monsieur Claude Philipona, Municipal, transmet trois informations :
 1. Pour l'accueil des nouveaux habitants, la date a été fixée pour le 17 novembre 2013.
 2. Concernant la déchetterie un deuxième Molok a été installé.
Le revêtement de l'accès de la déchetterie sera refait en date du 19 au 26 octobre 2013. L'accès de celle-ci se fera depuis l'entrée réservée à la société Germanier
 3. Nous avons reçu un courrier concernant notre Auberge. Monsieur et Madame Benoît Croset nous informent qu'ils cessent leur activité pour des raisons personnelles et familiales. Ils ont soumis une candidature à la Municipalité qui doit encore l'examiner par le biais d'entretiens. Ce changement sera effectif au 1^{er} janvier 2014.

La Municipalité remercie Monsieur et Madame Croset d'avoir porté l'Auberge de la Croix Blanche, de l'avoir élevée au rang d'excellente adresse dans la région et leur souhaite que le meilleur pour leur avenir professionnel et familial.

- Le Syndic s'excuse pour son retard. Il était en séance pour le PDRM (plan directeur régional du district de Morges)
Il demande aux Conseillers si ceux-ci ont une connaissance, femme ou homme, qui serait prêt à rejoindre la Municipalité. Il souligne qu'ils sont une équipe sympathique et accueilleront avec grand plaisir cette personne. Il remercie le Conseil de son attention.

3. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Le Président rappelle que le 2^{ème} tour pour l'élection d'un-e Municipal-e aura lieu le 13 octobre 2013.

- Madame Emmanuelle Giacometti constate avec plaisir que le Conseil a pris un excellent pli, et qui soulage un bon nombre de Conseiller, c'est de lire intégralement les documents qui nous sont remis. Pour sa part, elle pense que l'on pourrait envisager de réfléchir à la question de modifier le fonctionnement du Conseil et de cesser dorénavant de lire l'intégralité de tous les documents qui nous sont soumis, considérant que nous pouvons en prendre connaissance avant et après la séance, ce qui laisserai du temps pour la discussion.

Le Président pense qu'effectivement on pourrait envisager cette formule pour autant que les documents arrivent dans les délais, ainsi le rapporteur ne présentera qu'un résumé du rapport, soit la réflexion et la conclusion.

- Madame Ingrid Ciampi exprime le souci de la Commission des finances sur les comptes 2012 relatif aux dépenses thématiques.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, annonce que, de manière officielle, l'intégralité des dépenses thématiques, par rapport à l'entretien de la route, a été prise en compte comme prévu. Il n'y a aucun souci à ce niveau. Par contre, si on prend l'ensemble, soit facture sociale et autre partie de la péréquation, des montants étaient

supérieurs au budget et, en prévision, ceux-ci avaient déjà été provisionnés au niveau des comptes. On s'attendait à effectuer ces corrections. Donc, les documents que nous avons reçus début septembre sont totalement conforme à ce qui était attendu et mis dans les comptes 2012.

Concernant l'arrêté d'imposition 2014, le préavis n'a pas été déposé ce soir car nous avons reçu aujourd'hui le complément d'information. Nous allons déposer le préavis en avance du prochain Conseil, d'une part pour être débattu par la Commission des finances et ensuite pour être dans le délai que nous impose le Canton.

La parole n'étant pas demandée, le Président indique que la prochaine séance aura lieu le 30 octobre 2013 à 20h.15. Il clôt la séance à 21H28

Le Président
Johann Girard

La secrétaire
Loredana Simone